près de M. Chrétien et M. Henri Lefebvre, près de M. Dupire-Selosse.

Chemin du Laboureur à la Gde Place Emprunt de 60,000 francs

M. Dhalluin donne lecture d'un rapport tendant à *faire un emprunt au Crédit* Foncier de France remboursables en 30 ans.

90.000 francs seraient remboursables en cinq annuités de 12.000 chacune.

Il dépose ensuite le rapport de l'agent voyer.

Pour le tracé de la route, nouvelle, une longue discussion s'élève entre les conseillers.

M. Dhalluin dit que si l'on descendait plus bas du côté de l'Espierre on ferait une économie de 10.000 francs.

On passe au vote.

Le tracé actuel est adopté par 19 voix contre 2.

Le conseil adopte la demande du receveur des douanes de laisser allumer un bec de gaz pendant l'hiver, en face du bureau de la gare.

Il vote une somme de 300 fr. pour le mobilier personnel de Mme Decaudin, à l'école du Centre; le mobilier s'élève à 600 fr., mais 300 fr. incombent à l'Etat.

Une demande des instituteurs tendant à leur maintenir allocation jusqu'à fin 1889 pour leur cours d'adultes, est adoptée.

Les habitants de la Vieille Place adressent au conseil une pétition pour obtenir au 14 juillet un kiosque dans leur quartier où les musiques subventionnées devront venir exécuter plusieurs morceaux.

M. Dubus réclame la même chose pour le Haut Liévin et le Bas-Chemin.

Il demande de faire l'organisation de cette fête et de désigner un parcours où les sociétés subventionnées pourront y jouer.

On nomme une commission pour cette organisation.

Sont nommés : Jean Quesnoy, Simon Hien, Pierre Dhalluin, Desbouvries, Henri Poliet et Hazebrouck.

Le conseil vote une somme de 250 francs pour l'entretien et alignement de divers chemins rempierrés notamment « La Plume » et le pavé de « Sainte Marguerite ».

M. Dhalluin demande que quelques membres de la commission des travaux se rendent sur les lieux. Adopté.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux une demande de construction d'aqueduc au Breuil.

Création de nouvelles classes

M. Dhalluin demande la création de nouvelles classes au Crétiner.

M. Carlier appuie cette proposition en attendant, il demande d'établir à l'école du centre, une cloison la dépense serait de 100 fr. à peine.

M. Dhalluin dit que l'école du Crétinier est trop petite, le rehaussement de deux classes s'impose.

M. Carlier ne comprend pas comment un architecte puisse dire que les fondations ne sont pas assez solides pour ce rehaussement.

M. Dhalluin demande de faire un devis de suite et si les travaux coûtent, par exemple, 5,000 fr., l'Etat y contrbuerai peut-être pour la moitié.

M. Desbouvries dit que les instituteurs sont trop surchargés; qu'ils ont 160 élèves pour une classe et qu'il est difficile de faire faire des progrès aux élèves.

La séance est levée à 8 heures 90.

LILLE

Infanticide à Lille. — Des employés au services des vidanges, ont en nettoyant les fosses d'aisances de la maison portant le n° 22 de la rue d'Esquermes, ont trouvé un cadavre d'enfant nouveau né du sexe féminin, qui était dans un état de putréfaction très avancé.

Aussitôt prévenu, l'honorable M. Chauvain, commissaire de police du 5e arrondissement se transporta sur les lieux et commença une enquête de laquelle il résulte déjà qu'aucune trace de culpabilité n'a été découverte chez les habitants de cette maison.

Le petit cadavre a été transporté à la morgue où M. le docteur Castiaux en fera l'autopsie afin de savoir si l'enfant était ou non né viable.

Suicide — Dans la nuit de mercredi à jeudi, on a trouvé pendu dans sa chambre, qu'il occupait avec son frère, 19, rue Monge, cour Paul Meurisse, le nommé Benoit Deloof, âgé de 59 ans, ouvrier tisserand.

M. le docteur Delplanque, appelé à constater le décès, a déclaré que la mort remontait à une douzaine d'heures.

Sur la table de sa chambre, le malheureux avait laissé une lettre dans laquelle il déclarait qu'il se donnait volontairement la mort pour chagrin d'amour.

Deloof aimait une veuve qui avait repoussé ses avances.

Accident. — Hier matin, deux réservistes sont tombés rue Fontenoy, de la voiture du train des équipages sur laquelle ils se trouvaient.

L'un d'eux a été relevé sans blessures ; l'autre, moins heureux est resté à terre se plaignant de lésions internes.

Le docteur Desmon, mandé aussitôt, a fait transporter le blessé à l'hôpital militaire.

Courses de Lille. — (3me journée). Réunion du 30 juin 1889, engagements pour le prix de la Ville de Lille (3000 fr.) — MM. E. Veil Picard, Assuerus ; C. Isola, La Malmaison ; C. Le Marois, Rêve ; Queiroz, Zébu ; G. D. Coleman, Constantin ; Le même, Sensitive ; Le même, Mimoza ; Mis de Mac-Mahon, Epieu.

Les poids seront publiés le 22 à Paris.

Deux chevaux dans le canal. — Deux chevaux conduisant hier, vers sept heures et demie du soir, le bateau le *Congrès*, sont tombés dans le canal de la Haute Deûle, en face la gare de l'Ouest.

D'un d'eux a été retiré sain et sauf ; le second s'est noyé et ne donnait plus signe de vie quand on l'a ramené sur le quai.

Croix. — On nous écrit :

« La mendicité est interdite à Croix et la police locale le rappelle avec rigueur aux malheureux qui enfreignent la loi.

» Comment se fait-il alors que nous recevions continuellement la visite de religieuses qui vont mendier de porte en porte, même chez les ouvriers ?

» Ce n'est pas la misère qui leur fait faire ce triste métier. Pourquoi donc l'administration tolère-t-elle un pareil abus. De deux choses l'une : que la mendicité soit interdite à tous ou tolérée partout. »

ARMENTIÈRES

L'EDUCATION CLÉRICALE

Sur une plainte déposée par un ouvrier du nom de Henri Sailly, procès-verbal a été dressé par la police à la charge du nommé Isidore Ecrepont, âgé de 22 ans, instituteur libre à l'école congréganiste de la rue du Molinel.

Ce singulier éducateur de la jeunesse, est prévenu de s'être porté, en guise de punition, à des voies de fait sur la personne d'un de ses élèves, Emile Sailly.

LA BELGIQUE

MOUSCRON

Lundi dernier a eu lieu la pose de la première pierre de l'église que les Barnabites sont en train d'ériger en notre ville.

Cette cérémonie a eu elle-même très peu d'importance pour nous. Et nous n'en aurions pas parlé, si nous ne voyions par ce fait que les calotins veulent à tout prix nous crétiniser.

Après celle-ci, ce sera le tour du Montaleux. La première église est un bâtiment dû à l'initiative privée. La seconde, hélas ! nous coûtera les yeux de la tête. 150.000 fr., alors qu'il existe à Mont-à-Leux une église plus que souffrante !

Et celle de Mouscron qu'on est en train de réparer, et qui coûtera encore une bonne trentaine de milliers de francs, tandis qu'on aurait pu facilement en sortir avec douze mille. Mais voilà, furieux de voir que l'administration actuelle a rétabli l'ordre dans les finances communales obérées par les anciens conseillers catholiques sont furieux. Et la députation permanente ne leur marchande pas son concours pour le gaspillage du boni réalisé l'an dernier.

Des églises partout; des prêtres dans ces églises, pensez donc : n'est-ce pas le plus sûr moyen de maintenir l'ignorance chez le peuple et de le dominer ?

Pendant ce temps, des travaux urgents et d'utilité publique restent en souffrance. Le projet d'alignement et d'uniforme des trottoirs de nos principales rues, voté par le Conseil il y a quelque six mois, demeure toujours dans les cartons de Bruges.

On jette constamment des bâtons dans les roues pour empêcher ce projet d'aboutir, et nos rues sont toujours des casse-cous, et les gens sont furieux et les calotins rigolent.

La justice de paix, qu'est-elle devenue? Le Conseil communal veut utiliser un bâtiment que la mauvaise foi de la députation lui a laissé pour compte, après l'avoir engagé à le construire. Elle veut utiliser les terrains avoisinant cette construction, et leur faire acquérir une plus-value. Elle veut par dessus tout embellir un quartier et donner à la ville et partout au commerce, de l'extension. Mais ce serait par là annihiler d'une vengeance qui mijote depuis longtemps dans la marmite cléricale. Et vlan ! Après avoir accepté pendant deux ans au budget le crédit voté maintenant par les libéraux pour la nouvelle construction ; on fait comme pour les trottoirs : on suscite des difficultés à l'administration communale, en dépit de la parole donnée et de votes librement émis.

Triste ! triste !

Heureusement, — c'est du moins le vœu de tous les citoyens soucieux de la dignité de la Belgique, — heureusement que notre gouvernement de jésuites finira bientôt. Il a du plomb dans l'aile. Il a reçu hier en pleine Chambre un coup de maillet terrible ; celui que les calotins ont qualifié l'homme boulet, de celui que les vrais amis de la liberté appellent le Gambetta belge, de celui que nous appelons, nous, Janson sans qualificatif. Car Janson veut dire l'honneur, l'intégrité, le dévouement, la loyauté unie au plus pur patriotisme.

Et nous espérons que ce que la parole éloquente du tribun bruxellois a commencé hier, la manifestation du 30 juin l'achèvera. Nous espérons qu'en présence de l'indignation qui se fait jour partout, chez tous les cœurs honnêtes, le Roi n'hésitera pas à dissoudre les Chambres.

Ainsi rentrera dans le néant ce gouvernement protecteur des mouchards, qui fait le malheur et la honte de la Belgique.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 20 Juin 1889

VOL A TOURCOING

Lundi soir, le nommé Fidèle Dujardin, âgé de 26 ans, tisserand, demeurant à Tourcoing, entra dans l'estaminet Barbe, et lorsque les quelques consommateurs furent partis, il chercha à embrasser la jeune Philomène Barbe, mais celle-ci se sauva dans la cuisine et le laissa seul dans l'estaminet.

Au bout de quelques minutes, Mlle Barbe entendit remuer de l'argent, et surprit Dujardin en train de puiser dans le comptoir Celui-ci pris au piège essaya de nier, mais, il finit pas s'avouer coupable.

Le tribunal le condamne à l'emprisonnement pendant un mois.

Vols à Lille.

Le nommé François Baelpaep, âgé de 24 ans, belge d'origine, demeurant à Lille, est prévenu de deux vols.

Le premier vol de plomb commis en 1887, le 31 décembre, au préjudice de M Colin, le second vol de numéraire, commis à Lille le 28 avril 1888, au préjudice des époux Delos. Baelpaep est condamné à 13 mois de prison.

⁂

Condamnations diverses :

Vasselin Alfred, 2 mois pour vagabondage.

Lefebvre Jean-Baptiste, 1 mois et 16 francs d'amende pour rébellion et outrages.

Brilleman Marie, 15 jours pour mendicité.

Dufour Anicet, 15 jours et 21 francs d'amende, pour outrages, ivresse et tapage.

Parquet Charles, 8 jours et 21 francs d'amende pour outrages, rébellion et ivresse.

Rouzé Georges et Meurant Auguste, chacun 50 francs d'amende pour délit de chasse.

Annicotte Léon, 2 mois de prison pour détention d'objets prohibés.

Me COURANT.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Audience du 20 Juin 1889

Présidence de M. Destiker, conseiller à la Cour d'appel de Douai. — Ministère public: M. Joly, juge suppléant.

1re affaire. — **Vols qualifiés et complicité**

Albert-Joseph Griset, âgé de 26 ans, né à Boulogne-sur-Mer, le 7 novembre 1862, imprimeur, demeurant au même lieu ;

Emile-Félix Berquier, âgé de 20 ans, né à Boulogne-sur-Mer le 5 mai 1869, journalier, demeurant au même lieu ;

Louise-Moise Querle, âgé de 48 ans, né à Boulogne-sur Mer, le 11 décembre 1845, journalier, demeurant au même lieu ;

Adèle-Berthe-Jeanne Duchochois, âgée de 22 ans, née à Boulogne le 8 juin 1867, journalière, demeurant au même lieu, sont inculpés de divers vols à St-Martin-lez Boulogne.

Les quatre accusés avouent les faits qui leur sont reprochés. Ils ont une réputation déplorable.

Griset, Berquier et Querle sont condamés chacun à *cinq ans de travaux forcés* ; Duchochoy, à *un an de prison.*

Défenseur : Me Lefebvre et Delpierre.

2e affaire. — **Incendie volontaire**

Louis-Pierre Carbonnier, âgé de 47 ans, né à Oppy, le 7 avril 1842, couvreur, demeurant au même lieu, est accusé d'avoir, le 2 mai 1889, vers dix heures du soir, à Oppy, volontairement mis le feu à une meule de blé appartenant aux frères Hulot, cultivateurs, au dit lieu. Cette meule, qui contenait environ 3.000 boites non battues, a été entièrement consumée

Le lendemain matin, Carbonnier s'est présenté à la gendarmerie d'Arras et y a dénoncé lui-même l'incendie allumé par lui dans la soirée de la veille.

Cordonnier est condamné à *deux ans de prison* et cinq ans d'interdiction de séjour.

Défenseur, Me Duquenoy.

6e affaire. — **Vols qualifiés**

L'accusé est le nommé Henri Louis Joseph Evin, âgé de 58 ans, né à Fouquereuil, le 4 juin 1831, voiturier et maçon demeurant à Beuvry.

Agé de 57 ans, l'accusé Evin a encouru sept condamnations pour vol, et tombe sous le coup de la loi sur la relégation. En 1883, il vint s'établir à Beuvry, où il ne travailla jamais sérieusement, préférant chercher ses moyens d'existence dans le vol et le maraudage.

Dans la nuit du 28 au 29 décembre 1888, Evin a pénétré à Méricourt, dans le moulin du sieur Ernest Lallart, en brisant le panneau inférieur de la porte et en renversant les madriers qui la retenaient, et il s'est emparé de sacs de blé et de farine.

Il a commis de la sorte à Neuville-St-Vaast, à Avion et à Arleux-en-Gohelle des vols analogues; il a fait des aveux complets.

Henri Evin est condamné à *cinq ans de travaux forcés.*

Défenseur : Me Parenty.

FAITS DIVERS

Un cadavre dépouillé

On se souvient qu'au cours du voyage de M. Carnot dans le Pas-de-Calais, M. le commandant Cordier, officier de marine, attaché à la maison militaire du Président, fut informé que sa belle-sœur avait été écrasée à Paris par un camion et qu'elle avait été transportée à la Morgue.

M. le commandant quitta immédiatement St-Omer et assista aux funérailles.

Quelques jours plus tard, le commandant Cordier se rendit à la Morgue et demanda au greffier, M. Pierre, qu'on lui rendit les objets ayant appartenu à sa parente.

On lui remit quelques vêtements et une bague — l'alliance qui avait été retirée du doigt de la morte.

— Ce n'est pas tout, déclara M. Cordier ; ma belle-sœur portait, outre cette alliance, une bague en brillants ; qu'est-devenu ce bijou ?

Le greffier répondit que les garçons de la Morgue qui avaient reçu le corps à son arrivée ne lui avaient remis que l'alliance.

Le commandant, certain que sa belle-sœur portait deux bagues lorsqu'elle a été victime de l'horrible accident du quai Malaquais, a porté plainte en vol contre les employés de la Morgue.

Hier, M. Goron, chef de la police de sûreté, a interrogé les deux garçons de la Morgue, Chevassu et Barthélémy, lesquels se défendent énergiquement d'avoir dépouillé le cadavre de Mme Cordier.

— Nous n'avons pas été les seuls à toucher au corps de Mme Cordier, disent-ils. Lorsque celle-ci a été écrasée quai Malaquais, elle a été relevée par des inconnus, puis transportée dans une pharmacie, ensuite à l'hôpital de la Charité, et enfin à la Morgue. Pendant ce trajet, plusieurs personnes ont vu le cadavre et ont pu parfaitement le dépouiller d'une bague.

M. Goron continue l'enquête.

Programmes des Théâtres-Concerts

THÉATRE DE ROUBAIX (Direction L. Bequet). — Bureau à 7 heures 1/4. — Rideau à 8 heures précises.

Dimanche 24 juin. — 1re représentation de : La

TOUR DE NESLE

Drame en 5 actes et 9 tableaux, par Frédéric Gaillardet et Alexandre Dumas.

1er tableau, Les Deux Frères. — 2e, L'Assassinat. — 3e, Le Bohémien. — 4e, La Taverne d'Orsini. — 5e, L'Arrestation. — 6e, La Prison du Grand Chatelet. — 7e, Reine et Premier ministre. — 8e, Révélations. — 9e, La Tour de Nesle.

Deuxième représentation de :

GENTIL BERNARD

Comédie en cinq actes, mêlée de couplets, par Dumanoir et Clairville, musique de Déjazet.

1er acte, La Bourgeoise. — 2e, Les Fillettes. — 3e, La Belle Dame. — 4e, La Paysanne. — 5e, Demoiselle de l'Opéra.

Ordre du spectacle : 1° La Tour de Nesle ; 2. Gentil Bernard

LE TEMPS

JOURNÉE DU 20 JUIN 1889

Baromètre : à 9 heures du matin, 761 mm (près de variable). Baisse depuis la veille : 1 mm. 5 ; à 6 heures du soir, 762.

Thermomètre : à 6 heures du matin, 14° au dessus de 0 ; à 3 h. de l'après-midi, 26° au dessus de 0 ; à 6 heures du soir, 25° ; à minuit, 18 4.

—o—

Par Dépêche

Observatoire de Paris, 20 juin, 1 h. s.

Temps probable pour demain : vent d'entre Est et Nord, orages, temps chaud.

UN CONSEIL PAR JOUR

Méthode pour obtenir de gros oignons

Il existe une méthode, suivie dans quelques contrées, pour obtenir des oignons aussi beaux que ceux qui croissent en Espagne ou en Portugal. Elle consiste à choisir, parmi les oignons de la dernière récolte, ceux qui sont les plus petits ; on les conserve dans un endroit sec et à l'abri de la gelée jusqu'au printemps, époque à laquelle on doit les repiquer à distance convenable et dans un bon terrain.

On recouvre les bulbes avec très peu de terre.

On est tout étonné de voir que ces oignons ainsi cultivés atteignent souvent le diamètre de treize centimètres ; ils sont aussi susceptibles de se conserver beaucoup mieux que ceux venus du semis.

Bonhomme FRANKLIN.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 20 juin

Marie Jans, rue Longues-Haies. — Gervais Bouchet, imp. Nabuchodonosor. — Maria Vanmauris, rue du Fontenoy. — Zélia Roussel, rue des Vélocipèdes, 9. — Georges Mazurelle, rue Hommelet. — Palmyre Jorion, rue Decrême. — Aline Staedtsbaler, rue Daubenton, 36. — Palmire Moulin, rue Ste-Thérèse, 32. — Marie Vermeersch, rue Malesherbes, 10.

Décès

Marie Braem, 1 an, rue du Tilleul. — Adrien Jacobs, 69 ans, Hôtel-Dieu. — Jean Deweirdt, 1 an, rue de Wagram.

Mariages

Pierre Poulin, 24 ans, cabaretier, rue Bernard, et Léontine Verleyn, 23 ans, sans prof., rue Magenta. — Alfred Ghesquière, 27 ans, journalier, Place du Trichon, et Marie Deveerman, 23 ans, journalière, rue de l'Epeule.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

Du 15 au 19 juin

Naissances : Ivonne Liévin, (Petit-Paris). — Mathilde Dheedene, (Sartel). — Emile Bettremieux, (Nouveau-Monde). — Louis Delannoy, (Crétinier). — Alice Ségard, (Petit Tournay). — Pauline Samain, (Sartel).

Décès : Herman Plouvier, 2 ans 7 mois, (Grimonpont). — Héléna Delcroix, 4 mois, (Saint-Liévin). — Rodolphe Naessens, 2 mois, (Beck). — Florentine Deschamps, 66 ans 10 mois, cabaretier, (V. Place). — Sophie Delannoy, 45 ans 2 mois, tisserande, (Hôpital).

Mariage du 15 juin

Charles Vergote, 33 ans, fileur et Julienne Huart, 33 ans, bambrocheuse.

Publication de mariages, du 16 juin

Debeurme, 27 ans, lisseur et Clémence Morjean, 21 ans, soigneuse.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

C'est le cri d'un siècle aux abois, l'appel affolé d'une population dégénérée dont le sang vicié et appauvri ne suffit plus à maintenir la vie... La décadence physique se révèle de cent façons... Les uns ne digèrent pas ou ont perdu tout appétit... Les autres sont affligés de plaies rebelles, depuis les boutons d'abord insignifiants jusqu'aux eczémas, aux dartres... Ceux-ci sentent leurs forces les abandonner... Ceux-là perdent le sommeil, la mémoire et la sensibilité, tous redoutent l'apoplexie et la paralysie.

Et tous s'écrient : Que faut-il faire ?

A cette question désespérée, M. Lechaux, le populaire pharmacien de la rue Sainte-Catherine, 164, à Bordeaux, répond : Purifiez votre sang, lavez-le de tous ses vices et de toutes ses impuretés en employant *le roi des dépuratifs* végétaux, le Rob Lechaux, *aux jus d'herbes*, et vos forces reviendront, les humeurs disparaîtront, le goût de la vie vous reprendra plus vif que jamais.

Ceux qui ne connaissent pas encore cet excellent produit, liront avec intérêt une intéressante étude (50e édition), que M. Lechaux leur enverra gracieusement s'ils la demandent. Il expédie aussi 3 flacons franco pour 12 fr., ou 6 flacons contre 21 fr., mandat.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Panyau; Doute et Cie; Coasne; Pharmacie Centrale Gobert et Cie. — Deroubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : M. Sabin-Boulet. — A Fresnes : M. Berriez, pharmacien. — A Maubeuge : M. Huart, pharmacien. — A Boulogne-sur-Mer : Dutertre, pharmacien. — A Hondschotte : De Bil, 19, rue de la Cour. — A La Bassée : M. Caillez, pharmacien. — Toutes pharmacies.

Près de l'Exposition, allez voir le spectacle le meilleur marché, la plus vaste salle du monde.

L'HIPPODROME de Paris, Avenue de l'Alma

SPECTACLE SPLENDIDE 300 Chevaux 500 Artistes

PLUS DE CHAUVES !

Repousse certaine à tout âge. CROISSANCES ETONNANTES de CHEVEUX produites sur des Hommes et des Femmes. Arrêt immédiat des chutes par la POMMADE QUINIQUE LECHAUX. Pommade hygiénique, régénératrice, qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations. Prospectus explicatif gratis — Pot 1° contre 4 fr. mandat ; 6 pots f°, 21 fr. Mario LECHAUX, Phar. 1re cl., r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux.

Lille : Delesenne, r. Royale, 4; Poulon, Grand'Place; Tobert, Pl. de la Gare; Vanverts, r. de Paris, 130; Dr Ozil (Maison Lorel), 60, r. Esquermoise; Cambier; Gobert & Cie, r. Esquermoise, 26. — Arras : Averlan; Hacart. — Calais : Dupuy. — Douai : Frey. — Dunkerque : Vall v. Graudjean. — Roubaix : Coille; Couvreur-Coille. — St-Omer : Desworte. — St-Pierre : Delhors. — Tourcoing : Bruneau. — Tourcoing : Delobe. — Valenciennes : [illegible]

Bourses Commerciales et Agricoles

Dépêches commerciales

Marchés de Lille

du 20 juin

	C. du jour	C. précédent
Huile de Colza (l'h.)	57	.. ..
Lin étranger (kil.)	49 50	.. ..

Huile épurée pour quinquet 63 fr. l'hect.

Sucres. — Cote officielle. Blanc, base n° 1 134 50 à .... — Cote officielle. — 88 degrés, ... — Acquittés, à

Alcools. — Cote officielle. 3/6 mélasse dispon. 39.75

Marché de Paris

du 20 Juin.

HUILE DE COLZA		Juillet-août	65 —
Courant	56 25	4 octobre	44 50
Juillet	56 50	Raffinés	129 50
Juillet-août	56 75	FARINES (12 m.)	
4 derniers	58 25	Courant	53 85
HUILE DE LIN		Juillet	53 20
Courant	50 25	Juillet-août	53 10
Juillet	50 25	4 derniers	52 15
Juillet-août	50 25	Marque Corbeil	56 —
4 derniers	51 —	BLÉS	
SPIRITUEUX		Courant	22 60
Courant	41 75	Juillet	22 60
Juillet	42 —	Juillet-août	22 55
Juillet-août	42 25	4 derniers	22 45
4 dernies	42 25	SEIGLES	
SUCRES BRUTS		Courant	14 60
88 deg. disp.	57 25	Juillet	14 50
SUCRES BLANCS		Juillet-août	14 50
Courant	65 50	4 derniers	14 —
Juillet	65 25	Temps : beau.	

COURS DE CLOTURE

SPIRITUEUX		SUCRES BLANCS N° 3	
Courant	41 75	Courant	[illegible]
Juillet	42 —	Juillet	[illegible]
Juillet-août	42 25	Juillet-août	[illegible]
4 derniers	42 25	4 d'octobre	44 [illegible]
SUCRES BRUTS		Raffinés	129 50
88 degr. disp. à 58	—	Suite 100 kil.	—

Commerce d'Anvers. — 20 juin

Cafés. — Santos. — Baisse. Cote officielle de 2 heures. Juin, 94 .|., juill., 94 .|., août, 94 .|., sep., 94 .|.; oct., 94 .|., nov., 94 .|., déc. à fév. 94 .|., mars à mai, 94 .|.. Ventes : 24,750 sacs.

Cotons. — Amérique, juin, juill. 169 1/2 août, 69 .|., sept., 69 ./. ; oct., 68 1/2 ; nov., 65 1/2, avr., mai.

Domra, 2 mois, 56 3/4.

Dhollerah, juin à août, 57 ./.

Vendu : ... balles Amérique et 40 b. Surah. ... b. au débarquement.

Marché soutenu.

Houblons. — Marché calme. Peu d'affaires. — Prix en baisse.

	A.	V.
Alost, dispon	25 0/0 à	30 0/0
— récolte 1889	52 0/0	54 0/0
Poperingue, ville, disd.	25 0/0	40 0/0
— réc. 1889	62 0/0	64 ./.
Poperingue, village	20 0/0	25 0/.
— réc. 1889	52 0/0	54 ./

Sucres : Hausse.

Exportation	N	61 1/2 à
Transf. (nouv. cond)	N	63 ./
Consommation	N	97 ./.
Juillet	N	63 ./.
Août	N	63 ./0
3 mois d'Octobre	N	39 ./0

Bourse de Lille

Du 20 Juin 1889

Les derniers cours de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Lille sont publiés tous les lundis.

EMPRUNTS (Villes et Départements)

Lille 1877, 513. — Lille 1887, 380.

CAISSES ET VALEURS DIVERSES

Crédit du Nord (act. de 500 fr., 125 payés), 425. — Gaz de Wazemmes, Ed. Melon et Cie, [illegible] n° 42 (act. de 125 fr. lib.) 500 fr.

ACTIONS

Blanzy (Saône-et-Loire) p. (30000 act.), 1345. — Bully-Grenay (le sixième) p. (18000 parts), 1450.

COUPONS DÉTACHÉS

1er juin. — Act. Aniche, le deuxième, 33 fr.

5 juin. — Act. Compagnie générale Léon Allart libérée, 34.33. — Cie génér. L. Allart, non libérée, 21.83.

15 juin. — Aniche, coupon supplémentaire, 50. — Marles 30 0/0, 870. — Denain et Anzin, 10; nominat. 9,70; porteur 9,06.

Bourse de Bruxelles

du 20 juin

Emp. 3 1/2, s. I.	101 80 A	Bruxel. lib. 1886	94 12 A
— sér. II.	101 85 P	Non libéré 1886	.. .. P
— sér. III.	101 80 .	Ostende à pr.	30 .. A
— 3.	93 10 .	— 1887	[illegible]
— 2 1/2.	81 25 A	— 1885	[illegible]
Annuités 4 1/2.	115 60 A	Tournai 1874.	48 50 A
— 4.	106 35	— 1886 3 1/2.	99 75 P
— 3.	91 75 A	Gand.... 1868.	104 55 P
Gr. comm. 4 1/2.	110 15 .	— 1880.	97 ..
— 4.	106 50 A	— 1883.	95 25 A
— 3.	90 50 A	Liége..... 1853.	94 .. A
— 3 pc 1861.	113 75 .	— 1860.	118 75 P
— 3 pc 1868	100 . A	— 1868.	95 25 P
Anvers 1887 lib.	92 25 A	— 1874.	98 75 A
Non libéré 1887	. ...	— 1879.	96 .. A

Bulletin Financier

Paris, le 20 juin.

Les tendances générales du marché sont bonnes, bien que les affaires n'aient pas toute la fixité désirable.

Les cours se relèvent sans soubresauts.

Les cours qui nous parviennent des places étrangères font également preuve de fermeté.

Nous retrouvons en clôture les cours de nos rentes à peu de chose près de leur niveau d'hier.

Le 3 0/0 sans changement à 85.60, après 85.70 premier cours.

L'Amortissable avec 2 c. de moins élevée à 88.45.

Le 4 1/2 avec 7 c. 1/2 de hausse à 104.77.

La vive reprise de l'Italien a provoqué des ventes de réalisations qui l'ont ramené à 97.22 au lieu de 97.35.

Rien à dire des autres rentes étrangères.

Le Crédit Foncier se traite à 1330.

La Banque de Paris est à 762.50 en reprise de 2 fr. 50.

Le Crédit Lyonnais est à 673.75.

Société Générale à 456.

La Banque d'Escompte à 532.50 et le Crédit Mobilier à 436.25.

Le Suez à 2375.

Le Panama à 56.25.

Au comptant les obligations des Chemins de fer économiques sont très fermes à 318.

Les Obligations des Chemins Argentins 5 0/0 sont à 455.

Celles 5 0/0 de la province de Santa-Fé à 422.50.

En banque vive reprise sur les actions des Mines d'Etain la Galicia qui restent demandées à 28.75 après 23 francs.

Imp. du Journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant, E DUGARDIN.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

MARQUISE

De risques à courir il n'y en avait aucuns. Le terrible poisson malais ne laissait pas de traces ; il dérouterait par ses effets la science des médecins d'Europe ; et puis il le verserait si lentement, si rarement, que ce ne serait pas une maladie mais un anéantissement qui emporterait la marquise.

Il ne la tuerait pas, elle disparaîtrait d'elle-même pour ainsi dire.

Seule la perspicacité de la Javanaise pouvait reconnaitre chez Odette les marques livides qu'elle avait déjà vues au front des suppliciées, aux lèvres des femmes trompées dans le pays natal ; mais la Javanaise était son âme damnée, elle ne dirait rien, dût-elle en mourir.

Quant à la foi jurée, quant à la douleur de la mère, à l'affection, à la jeunesse, à la beauté de la fille, tout cela pesait peu dans la balance. Le marquis d'Ambrières en avait bien vu d'autres dans sa vie orageuse et si l'on eût cherché attentivement sous ses gants paille, les mains auraient laissé compter des taches de sang sous sa fine chemise on eût retrouvé des tatouages de forçat.

Ce fut à partir du jour où le marquis commença sa série de petits assassinats qu'un peu de tranquillité commença pour Odette. Il mangea plus rarement dehors, lui offrit divers présents, s'enquit attentivement de sa santé. Elle se demanda si elle ne s'était pas trop pressée à juger son mari, si avec des apparences de brutalité il n'était pas bon, si avec de la patience elle ne finirait pas par gagner un cœur jusque-là indifférent.

Sans être précisément affectueux, il avait maintenant des attentions délicates, il pensait à ces mille riens si chers au cœur des femmes. C'étaient tantôt de magnifiques bouquets, tantôt des fruits exotiques, oranges d'Espagne, bananes d'Afrique, ananas du Brésil, qu'il apportait exclusivement pour elle. S'il ne l'accompagnait pas, il la priait de sortir, d'aller en voiture où il lui plaisait, sous la garde de la Javanaise, dont les grands yeux étranges étaient constamment fixés sur elle avec admiration et envie.

Les fruits les plus savoureux et les plus colorés, ceux vers lesquels devait se porter la main de l'ingénue, empressée à témoigner son plaisir, étaient auparavant piqués d'une longue aiguille fine qui leur avait porté au cœur une gouttelette de poison.

Contrariés sans doute par la température de nos climats, les phénomènes morbides furent longtemps avant de se manifester.

Le marquis se demandait avec terreur s'il n'avait point été trompé dans son achat ou si les années n'avaient point annihilé le toxique, car ses besoins d'argent devenaient de plus en plus pressants et il était nécessaire que la disparition de la malheureuse jeune femme ne fut point reculée à une trop longue échéance.

Odette était cependant déjà empoisonnée et la Javanaise ne s'y trompa pas, elle. Ses yeux errèrent avec une joie secrète, de son maitre, son dieu, à la belle blanche qu'elle avait toujours détestée. Ils semblaient dire : Tu le connaîtras aussi, toi, le supplice dont meurent les filles de mon pays quand l'amour n'en veut plus.

Elle se trompait sur le mobile de son gracieux seigneur, de celui dont l'ascendant avait été assez puissant sur elle pour lui faire quitter les forêts malaises, de celui aux pieds duquel elle rampait comme un chien depuis longtemps déjà.

Par un sentiment commun à toutes les jeunes femmes qui veulent paraitre heureuses, alors même qu'elles reconnaissent avec angoisse que leur sympathie s'est trompée, Odette n'avait rien laissé deviner à sa mère de l'effroyable despotisme de son mari, de son indifférence humaine envers elle, mais elle se plaignit volontiers quand arrivèrent les souffrances physiques.

Terrifiée à la vue de désordres singuliers dans sa santé ordinaire, de pâleurs et de plaies qui attaquaient sa beauté et pouvaient la rendre repoussante au moment même où le sauvage marquis semblait céder à ses charmes, elle consulta fréquemment sa mère, croyant le sang de la famille seul coupable, ne voulant confier à personne, médecin ou autre, le secret de lésions humiliantes pour sa saine jeunesse.

Mais le cœur des mères devine sans qu'on leur dise rien, et puis le silence du marquis, son absence prolongée malgré ses promesses chaleureuses, ce que lui apprirent les correspondances d'amis, le retour à Vouville d'une femme de chambre, ne laissèrent plus de doute à madame Ligeret sur le caractère de son gendre. Ce qu'elle redoutait si fort, mal marier sa fille, était arrivé. La mauvaise santé survenant, elle l'attribua tout entière à un chagrin profond, dissimulé ; elle se dit que monsieur d'Ambrières la fuyait pour qu'elle ne reçut pas les plaintes d'Odette, pour qu'elle ne vit pas surtout les ravages que les regrets et l'éloignement faisaient dans l'âme et dans les traits de la chère enfant.

Pauvres femmes ! elles étaient déjà singulièrement punies d'avoir cédé à la tentation de s'être laissé fasciner par la couronne du marquis. Pauvre Odette ! Pauvre petite marquise ! Son tendre dévouement à sa mère était bien mal récompensé. Sa mère ? C'était d'elle que l'éloignait le plus son mari, c'était elle qu'il semblait haïr davantage. Sa mère qu'elle ne devait jamais quitter ? Il lui semblait parfois qu'elle était la cause secrète de l'humeur sombre de son mari, car aux noms seuls de madame Ligeret et de Vouville, prononcés par hasard, son front se plissait et son œil avait ces éclairs féroces qui la faisaient frémir et la paralysaient de terreur depuis le jour de leur mariage.

Loin de se rapprocher de Paris et de la Bourgogne, le marquis jugea opportun de ne pas s'attarder à Pau, où il commençait à être connu et dont il avait usé les tapis verts.

Les époux, suivis de la seule Javanaise, quittèrent la France ; il était peu probable qu'à des distances considérables se rencontrâssent des amis indiscrets qu'étonneraient outre mesure le dépérissement progressif de la marquise.

Les cadavres à demi enfouis au milieu des champs attirent mille faméliques immondes, qui sortent on ne sait d'où, et qui en vivent. Le fumier se sent de loin !

Il était donc naturel que le marquis allât où le portaient ses instincts, qu'il choisit les villes modernes où la débauche garde une sorte de droit séculaire, où ses désirs, ravivés par l'étrange, trouveraient à l'ombre leur assouvissement, désormais assuré par la fortune d'Odette.

Les voluptueuses effluves de la terre d'Afrique l'amenèrent d'abord à Alger.

IX

Après quelques heures d'absence, Francis Noireaut était revenu au château de Vouville, et les rapports extérieurs, dans ce milieu officiel de la maison familiale, redevinrent subitement entre lui et madame Ligeret ce qu'ils avaient toujours été l'année précédente, d'une politesse presque timide du côté du médecin, d'une familiarité affectueuse mais digne du côté de la châtelaine.

Thérèse Ligeret était rentrée en pleine possession d'elle-même. Le premier mouvement, qui avait été de la faiblesse, parce qu'il était de la femme, avait cédé la place à une impassibilité héroïque qui était bien de la mère. La longue série des vulgarités qui durent être la seule conversation pendant le repas en présence des domestiques, lui laissa encore davantage le temps de se cuirasser contre les défaillances par l'habitude du tête à tête.

Elle se garda ensuite de prendre le bras du jeune homme pour une promenade dans les allées du jardin. Ouvrant portes et fenêtres d'une petite bibliothèque vitrée, ombreuse et fraîche, située qu'elle était en plein nord, elle s'y assit avec une tapisserie ; suffisamment isolée des importuns et des curieux, suffisamment défendue contre la médisance et contre elle-même.

Habilement, courageusement, elle amena par des chemins d'autant plus obscurs et détournés qu'elle connaissait mieux la perspicacité de son interlocuteur perspicacité affinée par l'amour, l'entretien sur le terrain où elle désirait le voir rester. Elle parut s'inquiéter de sa santé et donna comme lui étant personnels les symptômes éprouvés par sa fille, symptômes que lui révélaient une correspondance discrète, involontaire. Ignorant la dissimulation toutes deux, mère et fille, elles se trahissaient toutes deux du premier coup. L'une racontait sans s'en douter les angoisses, les terreurs de son drame conjugal ; l'autre indiquant des désordres anormaux, des perturbations étranges, impossibles dans son organisme, découvrait naïvement au médecin un abîme de misères soigneusement cachées.

Vous m'accorderez que je n'ai point abusé de vous au point de vue de l'art médical, monsieur Noireaut, dit elle. Oserais je pour une fois vous parler comme malade, quoique le titre d'ami soit pour moi celui qui chez nous l'emporte sur touc les autres, même sur celui de savant !

(*A suivre.*) AUGUSTE GEOFFROY.